

d'eux et la date de leur commission dans la milice et indiquant aussi leur service antérieur et leur qualification.

M. WELDON: Je propose en amendement que les mots suivants soient ajoutés à la motion: "Et la province d'où ils viennent."

La motion tel qu'amendée est adoptée.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

EXPLICATION PERSONNELLE.

M. FORTIN: M. l'Orateur, avant que cette Chambre procède aux affaires de la soirée, je désirerais offrir quelques explications que me suggère une partie du discours prononcé, lundi dernier, par l'honorable député de Lapark-Sud (M. Haggart). Mes remarques se présenteront sous forme d'explication personnelle. L'honorable député, au milieu de son discours, a prononcé les étonnantes paroles ci-dessous. Cet honorable monsieur a voulu, paraît-il, adresser un grand compliment à la discipline qui régnait à bord du vaisseau que j'ai eu l'honneur de commander durant seize années dans le golfe Saint-Laurent; mais nous allons voir s'il a atteint son but. Il s'est exprimé comme suit:

Permettez-moi de faire une comparaison entre l'efficacité de la milice du pays et celle de notre marine. Il y a quelques instants, je remarquais le commandant Fortin à son siège. Voyons comment les hommes attachés à notre marine ont appris que le premier devoir est l'obéissance. Quand il leur vient un ordre de leur supérieur, ils lui obéissent immédiatement. Dans une des excursions faites dans le bas du Saint-Laurent, le commandant Fortin, de la marine canadienne, était à bord du vaisseau qu'il commandait.

En descendant le fleuve, les marins tenant sur l'arrière du vaisseau une ligne pour prendre du poisson, accrochèrent un marsouin. Après l'avoir tiré sur le pont du steamer, le commandant Fortin leur dit que c'était un requin; mais tous les marins prétendaient que c'était un marsouin. Cependant, le commandant persista dans son opinion que c'était un requin, et depuis ce jour, partout où l'oriflamme de la marine canadienne flotte, un marsouin est connu sous le nom de requin.

Je ne sais pas, M. l'Orateur, si le qualificatif de ridicule conviendrait à ce passage du discours que je viens de citer; mais je dirai, en français, que ce passage, pour le moins, prête à rire.

Permettez-moi d'exposer les inexactitudes de l'honorable monsieur. D'abord, je n'étais pas à bord d'un steamer. Le vaisseau que j'avais l'honneur de commander, était un voilier, construit sur le modèle du célèbre *America*, maintenant possédé par le général Butler, et, peut-être, le plus beau navire au monde. On peut voir une gravure, représentant *La Canadienne*, dans la bibliothèque de ce parlement, et il me sera permis de dire, ayant été son commandant si longtemps, et ayant trouvé en elle un ami si fidèle, que la longueur de ses mâts, la grande étendue de ses voiles, et sa fine coupe, la rendaient très propre à son service difficile et important, qui consistait en une croisière continue, jour et nuit, pour la protection des pêcheries, et pour la prévention et le redressement des contraventions.

Mais, M. l'Orateur, ce n'est pas du navire dont je désire vous parler; c'est de ses officiers, de ses matelots et de moi-même, parce que nous sommes attaqués dans les quelques paroles que j'ai citées il y a un instant.

Nous ne sommes pas attaqués violemment, ni, peut-être, volontairement; mais nous le sommes dans notre honneur. Les officiers et matelots que j'ai eu l'honneur de commander, étaient soumis à la même discipline que dans un vaisseau de guerre, et s'il y avait une différence, c'est que la règle était encore plus sévère. Ces marins comprenaient ce qu'on entendait par honneur, devoir et fidélité, et quand ils étaient commandés le jour, ou la nuit, dans le beau, comme dans le mauvais temps, ils se mettaient à l'œuvre, obéissant sans aucune répugnance.

Aujourd'hui, c'est moi qui suis particulièrement attaqué par le discours en question, et le public, ici, ou ailleurs,

partout où ce discours sera lu, pourrait supposer que je ne connais pas la différence qu'il y a entre un marsouin et un requin. J'ai entre les mains, M. l'Orateur, mes rapports imprimés de treize années, et dans ces rapports j'ai décrits minutieusement quatre-vingt-trois espèces d'animaux marins et de poissons, et je pense que les honorables députés et le public, généralement, qui savent combien j'ai travaillé pour la description de ces poissons, croiront que je puis distinguer le marsouin du requin.

Maintenant, voyons pour ce qui regarde la discipline que l'honorable député a aussi mentionnée.

Je répéterai qu'il régnait une rigide discipline à bord de *La Canadienne*, et les hommes qui composaient son équipage étaient fidèles à la vérité, à l'honneur, à toutes les vertus de gentilshommes. Si j'avais été à la place de l'honorable député, et que j'eusse voulu prouver qu'il régnait une bonne discipline parmi les marins de ce navire, et qu'ils étaient des hommes dévoués et honorables, je me serais contenté de dire que le commandant, dans un moment de distraction, vit tirer de l'eau un marsouin qu'il nomma requin, et qu'il conseilla à ses subordonnés de l'appeler aussi un requin; mais j'aurais aussi fait observer que ces subordonnés, par égard pour la vérité et l'honneur, dirent que ce n'était pas un requin, mais un marsouin. Voilà ce que l'honorable monsieur aurait pu dire. Je ne désire pas parler plus longuement sur ce sujet. Je me suis levé non-seulement pour me défendre, mais aussi pour défendre les officiers et marins, qui ont servi sous moi pendant treize années; qui remplirent leurs devoirs envers le pays, sous le drapeau qui flottait au-dessus de leurs têtes. Ces hommes remplirent leurs devoirs en temps de paix, et ils se seraient montrés les mêmes en temps de guerre.

Ces hommes se seraient tenus à leurs canons et auraient défendu le drapeau du pays comme le firent, avant eux, leurs ancêtres.

Mais je crois, M. l'Orateur, en avoir dit assez pour prouver que les remarques de l'honorable député étaient tout à fait déplacées. S'il se trouve, dans cette Chambre, quelqu'un disposé à se moquer de l'ancien commandant *La Canadienne* et de ses officiers et marins, qu'il fasse le tour du golfe Saint-Laurent; qu'il questionne les navigateurs qui nous ont rencontrés; qu'il questionne les pêcheurs qui ont été assistés par nous; qu'il leur demande à tous comment nous avons rempli notre devoir. Je pourrais aussi en appeler à cet honorable monsieur sous lequel j'ai servi, qui est maintenant membre de ce parlement, et se trouvait alors ministre de la marine et des pêcheries. Je reçu l'ordre de me rapporter à ce ministre de la marine, nouvellement nommé, lorsque fut établie la Confédération, et je montai la rivière Miramichi, parmi des étrangers pour moi et pour mes hommes. J'aimerais que cet honorable monsieur, qui nous a vu à l'œuvre, eût la complaisance de dire à cette Chambre et au pays comment nous avons rempli notre devoir.

M. HAGGART: Avant que la Chambre passe à l'item suivant, je désire, comme question de privilège, donner quelques explications à mon honorable ami—explications personnelles au commandant Fortin. Je puis dire à mon honorable ami que je n'avais pas la plus légère intention du monde de le blesser ou quoi que ce soit dans les remarques que j'ai faites devant cette Chambre, l'autre soir, et encore moins blesser les autres officiers et marins de *La Canadienne*. Je répète sérieusement ce que j'ai dit, que leur efficacité était incontestable, que la discipline qui régnait parmi eux, faisait honneur au commandant et aux officiers qu'il commandait. Si j'ai fait allusion à un petit incident, qui se produisit lorsque le commandant descendait le fleuve Saint-Laurent, je n'ai rien inventé. C'est une histoire que j'ai entendue répéter par plusieurs membres de la Chambre.

L'autorité sur laquelle je me suis appuyé, est celle de l'honorable député de Ristigouche (M. Moffat), et je lui ai demandé, aujourd'hui, si le fait qu'il m'avait raconté était vrai, ou non. Il m'a répondu qu'il en avait, lui-même, reçu